

Ouagadougou, le 20 octobre 2006

## **Affaire Norbert Zongo**

### **Passages présents dans la version du 26 avril 1999 du rapport de la CEI mais supprimés de la version publique du 7 mai 1999**

#### **Les cercles du pouvoir**

L'hypothèse de l'assassinat lié aux activités journalistiques de Norbert Zongo, et tout particulièrement à ses articles consacrés à la mort de David Ouedraogo dans les locaux de la garde présidentielle, est la seule qui, à l'issue des multiples auditions, confrontations et expertises, a convaincu la Commission d'enquête indépendante. La logistique et les moyens mis en œuvre (armes comme véhicules), le "professionnalisme" des assaillants et plusieurs autres éléments que nous allons détailler ci-dessous militent dans ce sens.

#### **Des enquêtes dérangeantes**

Selon François Compaoré, début décembre 1997, son épouse s'aperçoit de la disparition d'une forte somme d'argent à son domicile. Elle et son mari soupçonnent des membres de leur personnel de maison, dont certains ont été licenciés quelques jours auparavant pour des vols de vêtements. François Compaoré raconte : *"Le 4 décembre 1997, mon épouse m'a appelé au bureau pour me dire qu'elle avait constaté un vol d'argent de 19 870 000 francs CFA. (...) Dans un premier temps, j'ai saisi le commandant Bassolet de la gendarmerie qui m'a suggéré de formuler une plainte écrite, afin de lui permettre d'intervenir. Dans un deuxième temps, j'ai appelé Kafando Marcel, responsable de la sécurité rapprochée du chef de l'Etat, pour l'informer des faits. Mon épouse a effectivement déposé une plainte écrite auprès de la brigade de recherches de gendarmerie de Ouagadougou. Marcel Kafando s'est présenté à mon domicile une heure après et est sorti avec David Ouedraogo pour retrouver le domicile de Hamidou et de Adama [les deux employés de maison licenciés précédemment]. C'est ainsi que les deux ont été interpellés."*

Si François Compaoré est catégorique sur la date d'arrestation de ses employés - *"Mon épouse a envoyé la plainte à la gendarmerie dans la matinée du 4 décembre 1997. Les compagnons de David Ouedraogo ont été arrêtés en fin de soirée le même jour"* -, ces derniers contestent cette version des faits. Jean-Baptiste Ilboudo précise qu'il a été arrêté *"le mardi 2 décembre 1997 aux environs de 10 heures"*. Hamidou Ilboudo explique que *"le 29 novembre 1997 (...) un groupe de militaires est venu m'arrêter vers minuit"*. Enfin, Adama Tiendrebeogo soutient qu'il a *"été arrêté le mardi 2 décembre 1997 à 2 heures du matin"*. Dans tous les cas, et contrairement aux affirmations du frère du chef de l'Etat, avant que son épouse a porté plainte à la gendarmerie.

## **Les contrevérités d'Oumarou Kanazoé**

Lors de sa première audition devant la Commission d'enquête indépendante, Oumarou Kanazoé affirme : *"Je n'avais jamais entendu parler de Norbert Zongo, (...) et je n'avais jamais rencontré Norbert Zongo. (...) Je n'ai jamais demandé à Norbert Zongo d'arrêter d'écrire sur l'affaire David Ouedraogo. Je n'ai jamais demandé non plus à quelqu'un d'autre de le faire. (...) Je n'ai jamais remis de cadeaux à X [à la demande de la personne citée, la Commission s'est engagée à taire son nom] pour les remettre à la mère de Norbert Zongo. (...) Je n'ai jamais offert de cadeaux, ni en numéraires ni en nature à la famille de Norbert Zongo. (...) X et moi n'avons jamais évoqué ensemble l'affaire David Ouedraogo."*

Convoqué devant la Commission, X fait une déposition en totale contradiction. Il reconnaît les faits : *"Je me rappelle qu'en début février 1998, une personne que je connais m'a appelé et m'a dit qu'elle sait que Norbert Zongo est un ami à moi et que nous avons vécu ensemble et que dans ce sens, elle allait me demander un service. (...) Il me [proposait] d'aller voir un de ses proches, notamment sa mère afin qu'elle puisse convaincre Norbert Zongo de mettre un peu d'eau dans son vin, de laisser tomber l'affaire David Ouedraogo. Il a sorti une somme de cent mille francs que je devais remettre à la mère de Norbert Zongo afin qu'elle puisse intervenir auprès de son fils pour le conseiller. J'ai pris la somme et je suis allé voir Norbert Zongo. (...) Je lui ai montré l'argent en lui disant que je ne pouvais pas le contourner et aller voir sa mère. (...) Je suis retourné remettre la somme de cent mille francs à l'intéressé en prenant soin de lui dire de ne plus me mêler à une affaire qui ne me regarde pas. (...) La personne qui m'a envoyé chez Norbert Zongo, c'est El Hadj Oumarou Kanazoé."*

Oumarou Kanazoé nie également avoir rencontré Marcel Zoungrana, un ami de Norbert Zongo, alors que celui-ci affirme : *"Moi-même j'ai entrepris des démarches pour essayer de trouver un terrain d'entente entre François Compaoré et Norbert Zongo. Dans la mesure où Oumarou était déjà intervenu, je suis donc allé le voir. Il a trouvé la démarche bonne (...) et m'a offert 50 000 francs et a promis de contacter le chef de l'Etat pour cela."* Oumarou Kanazoé est catégorique : *"Je maintiens que je n'ai demandé à personne d'intervenir et personne ne m'a demandé d'intervenir."*

Confronté à Marcel Zoungrana, Oumarou Kanazoé affirme n'avoir jamais rencontré cet homme, avant de se rétracter : *"En effet, un jour, les trois personnes dont on vient de citer les noms [Marcel Zoungrana, Jean-Pierre Simpore et Cyril Goungounga] sont venues me voir et m'ont présenté Zoungrana Marcel comme étant un ami de Norbert Zongo. Elles m'ont demandé d'intervenir pour régler un problème. Je leur ai demandé de retourner voir Norbert Zongo et lui demander quelles étaient ses conditions. (...) Quand elles sont venues me voir la deuxième fois, elles m'ont fait comprendre que Norbert avait transmis trois conditions à François Compaoré. J'ai répondu que dans ces conditions, il fallait qu'il attende la réponse et que je ne pouvais plus intervenir."*

Sur ce dernier point, Marcel Zoungrana contredit à nouveau Oumarou Kanazoé : *"Je maintiens que nous lui avons transmis les trois conditions de Norbert Zongo [présenter ses condoléances et des excuses, indiquer le lieu de la tombe et prendre en charge les orphelins]. (...) Il nous a promis, je pense, qu'il allait prendre contact avec le chef de l'Etat et qu'il allait nous rappeler."*

A cela, Oumarou Kanazoé répond : *"A la fin de notre entretien, je n'ai jamais promis que j'allais rappeler qui que ce soit."* Malheureusement pour lui, Jean-Pierre Simpore, présent lors de la rencontre, confirme les propos de Marcel Zoungrana : *"A l'issue de notre entretien, Oumarou Kanazoé avait promis qu'il allait chercher à rencontrer François Compaoré et que par la suite il me rappellera."*

Selon les proches de Norbert Zongo, plusieurs personnalités, proches du chef de l'Etat et de son frère, sont intervenues pour faire pression sur le journaliste afin qu'il cesse d'écrire sur "l'affaire David Ouedraogo". Ces accusations, qui visent notamment Oumarou Kanazoé et le procureur du Faso Dramane Yaméogo, se voient étayées par plusieurs auditions menées par la Commission d'enquête indépendante.